

Versement de la TAXE d'APPRENTISSAGE au lycée Maurice Ravel

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Maurice Ravel peut bénéficier du versement de la taxe d'apprentissage (solde) pour les filières de BTS suivantes :

Code diplôme	Intitulé des BTS
RNCP14922	PROFESSIONS IMMOBILIERES
RNCP34029	SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE
RNCP35800	COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN
RNCP4984	NOTARIAT

ATTENTION / NOUVEAUTE :

Le versement du solde de la taxe, laquelle permet de contribuer au financement de la formation professionnelle, est réalisé par les sociétés « Employeurs » par l'intermédiaire de la **plateforme SOLTEA** de la Caisse des Dépôts : <https://www.soltea.gouv.fr>

En effet, les Employeurs doivent désormais se connecter à la plateforme SOLTEA pour désigner les Etablissements qu'ils souhaitent soutenir.

Ainsi, je remercie vivement par avance toutes celles et ceux qui, connaissant autour d'eux des sociétés « Employeurs » susceptibles de contribuer au financement des filières BTS, les encouragent à désigner le lycée Maurice RAVEL comme bénéficiaire du solde de la **taxe d'apprentissage.**

Philippe LE GUILLOU
Proviseur de la cité scolaire Maurice Ravel